

Conférence

Air PACA

QUALITÉ DE L'AIR

Journée nationale
de la qualité de l'air

MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE



ars

Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes
Côte d'Azur

22 septembre 2016

Arrêtons de brûler nos déchets verts

surveillance de la qualité de l'air
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

www.airpaca.org

Qui est Air PACA ?



Interventions de : Mme Lozano Patricia / Mr Stephan Castel - Air PACA



Observatoire Agréé par le ministère en charge de l'Environnement pour la Surveillance de la Qualité de l'Air de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Membre de la fédération ATMO France.

Structure associative (loi 1901) qui regroupe quatre collèges d'acteurs :

- collectivités territoriales
- services de l'Etat et établissements publics
- industriels
- associations de protection de l'environnement et de consommateurs, des personnalités qualifiées et/ou professionnels de la santé

Qui est Air PACA ?

Missions d'intérêt général : accompagnement des acteurs pour améliorer/préserver la qualité de l'air pour préserver la santé

- Surveiller : Évaluer l'exposition des populations, prévoir et surveiller la qualité de l'air pour permettre aux autorités et à chacun d'agir
- Accompagner/Evaluer/suivre les plans d'actions régionaux et territoriaux (PPA, SRCAE, PDU, SCOT, ZAPA, PCET, ...)
- Informer et sensibiliser la population, les acteurs et les décideurs
- Participer à l'amélioration des connaissances en réseau avec les chercheurs et experts (Conseil Scientifique), les partenaires nationaux et européens (LCSQA)
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air dans une approche intégrée air/climat/énergie





Journée Nationale de la Qualité de l'Air :

➔ *pour sensibiliser la population
sur la thématique Air, Climat, Energie, Santé*

Sur le Pays d'Aix,

➔ *Sollicitations nombreuses sur les gênes occasionnées par les brûlages,
questions le contexte réglementaire et sanitaire, ...*

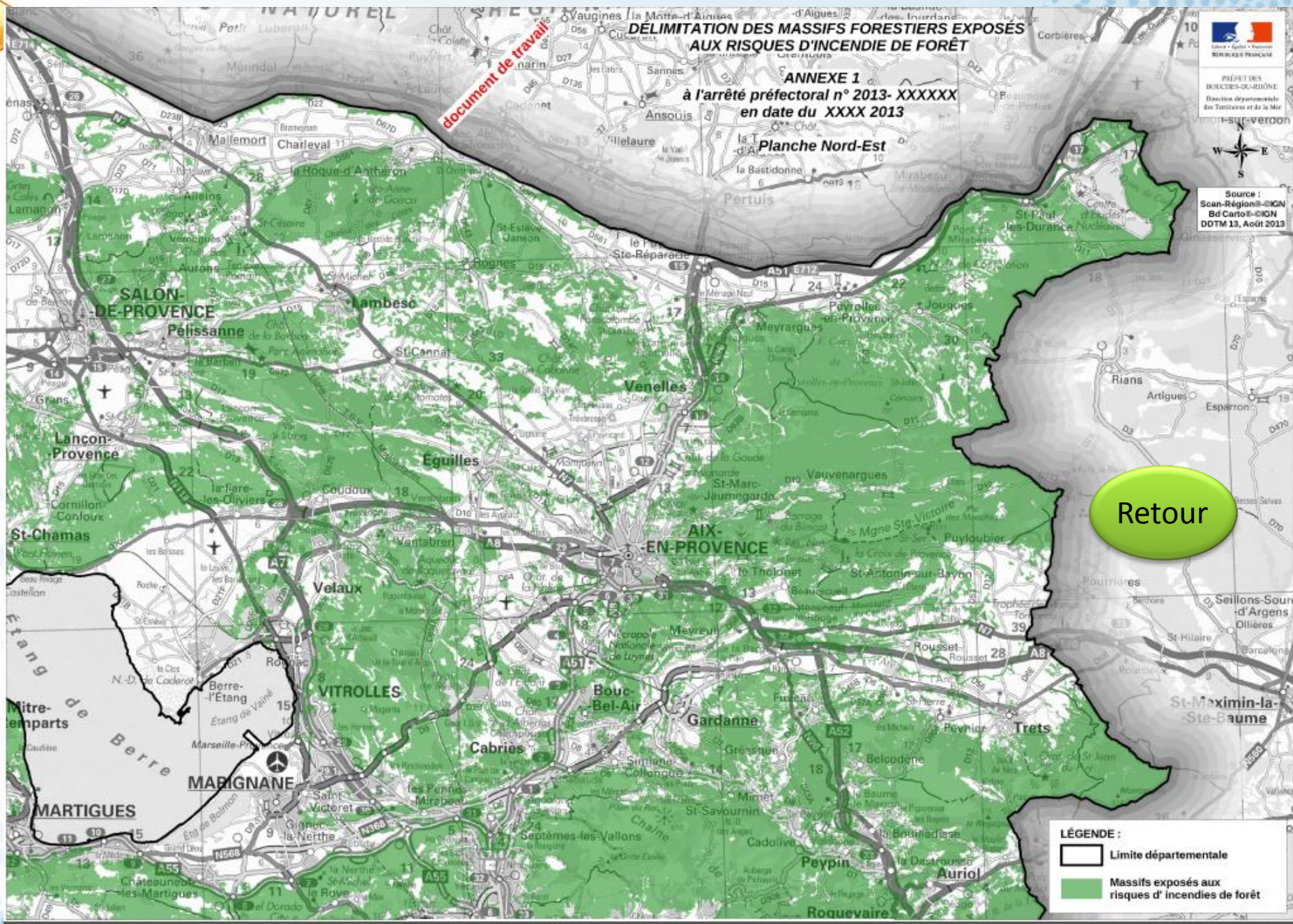
Sommaire:

- 1** *Réglementation et Impact sur l'air - Air PACA*
- 2** *Impact sur la santé - ARS*
- 3** *Les alternatives : exemples de collectivités, solutions individuelles –
Pays d'Aix*

La réglementation

 <p>PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE</p>	<p>Arrêté préfectoral du 20/12/13 modifié</p> <p>L'emploi du feu et le brûlage des déchets verts (= végétaux)</p> <p><i>Vous avez besoin d'un renseignement sur l'emploi du feu ou le brûlage ? Toutes les réponses à vos questions en 4 points.</i></p>		
<p>1</p> <p>1 principe général</p>		<p>Tout emploi du feu est interdit dans les zones boisées, y compris à 200 m de celles-ci.</p> <p>Le brûlage des déchets verts est interdit.</p>	
	 <p>ESPACES EXPOSÉS AUX RISQUES INCENDIES</p>		
<p>2</p> <p>3 exceptions</p>	<p>J'ai EXCEPTIONNELLEMENT le droit de faire brûler mes déchets verts</p> <p>UNIQUEMENT Si : Et si ces déchets sont issus :</p>		
		<p>Je suis propriétaire d'une construction ou installation de toute nature située dans une zone exposée au risque incendies de forêt (= un massif forestier + la bande des 200 mètres qui l'entoure) et donc soumise à la réalisation des obligations légales de débroussaillage</p> <p>De la réalisation des obligations légales de débroussaillage (OLD) autour de ma construction</p>	
		<p>Je suis propriétaire ou exploitant forestier</p> <p>De la réalisation de travaux forestiers</p>	
		<p>Je suis exploitant agricole</p> <p style="text-align: right;"><i>Si je suis oléiculteur mais que je ne suis pas exploitant agricole</i></p> <p>De l'exploitation agricole dans le cadre d'une opération agronomique ou sanitaire obligatoire (*)</p> <p style="text-align: right;"><i>Je bénéficie du même régime que les exploitants agricoles à titre dérogatoire jusqu'au 31/05/2016</i></p>	

Massifs exposés aux risques d'incendies de forêt



document de travail

**DÉLIMITATION DES MASSIFS FORESTIERS EXPOSÉS
AUX RISQUES D'INCENDIE DE FORÊT**

ANNEXE 1
à l'arrêté préfectoral n° 2013- XXXXXX
en date du XXXX 2013



Planche Nord-Est


 Préfet des Bouches-du-Rhône
 Direction départementale des Territoires et de la Mer
 Vaucluse - Var - Alpes-Maritimes - Corse
 Vaucluse - Var - Alpes-Maritimes - Corse

Source :
Scan-Région - SIGM
Bd Carto - SIGM
DDTM 13, Août 2013

Retour

LÉGENDE :

-  Limite départementale
-  Massifs exposés aux risques d'incendies de forêt

3 Des conditions

Si j'appartiens à une exception précédente, je ne peux brûler mes déchets verts que si :



J'ai fait la déclaration auprès de ma mairie et de mon centre de secours si je suis exploitant forestier ou agriculteur/éleveur.

C'est une simple déclaration pour avertir les services de secours et municipaux, je n'ai pas besoin de l'autorisation du maire (*).
Elle est obligatoire toute l'année pour les végétaux sur pieds, uniquement de juin à septembre pour les autres cas (hors espaces exposés aux incendies de forêts)
() Je dois demander l'autorisation auprès de la DDTM uniquement pour une opération sanitaire rendue obligatoire par la réglementation concernant la lutte contre les organismes nuisibles.*



Il n'y a pas de vent = vitesse inférieure à 30 km/h

Cette vitesse correspond à une jolie brise caractérisée par un vent qui soulève la poussière et les feuilles de papier. Les petites branches sont agitées.



Il n'y a pas de pic de pollution de l'air

Je consulte les médias ou le site :

http://sygma.sro-paca.org/dalia/procedure_prefectorale_active.pdf



Si je suis dans une zone exposée aux incendies de forêt (= bois + 200m) je ne peux pas brûler mes déchets du 1er juin au 30 septembre.

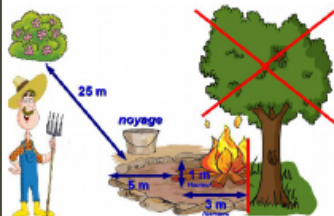


Je fais brûler mes déchets uniquement entre 10h et 15h30.

Si je suis agriculteur et/ou éleveur, je peux brûler entre 8h et 16h30 mais uniquement hors de l'agglomération AIX-MARSEILLE
(voir liste des communes en annexe 4 de l'arrêté préfectoral du 20/12/2013)

4 La réalisation

Si les conditions précédentes sont remplies, je ne peux allumer le feu que si :



Le tas à brûler n'est pas sous un arbre.

Son diamètre est inférieur à 3 m.

Sa hauteur ne dépasse pas 1 m.

Il est à 5 m de toute végétation.

Il est au moins à 25 m de toute broussaille.

Je reste le surveiller et je dispose d'un moyen pour l'éteindre.

Je noie le foyer avec de l'eau quand j'ai terminé.

Si je suis agriculteur, je consulte les conditions particulières de réalisation sur l'arrêté préfectoral du 20/12/2013

Vidéo : Brulage dechet vegetaux AIRPACA



1. *En quoi le brûlage de déchets verts à l'air libre est gênant?*

Toute combustion émet des polluants et contribue à dégrader la qualité de notre air

2. *Différence entre un feu de déchets verts et un feu dans un poêle à bois ?*

- Plus la température de combustion est faible, plus la quantité de polluant émise est importante
- En milieu ouvert la combustion est incomplète et émet plus de polluants
- La combustion de bois humide est plus lente

Quels impacts sur mon air ?

3. A quoi correspond le brûlage de 50 kg de déchets verts ?



50 kg
déchets
verts

=



3 mois
chauffage
fioul

=



6 000 km
moteur
diesel

Emissions de particules

Quels impacts sur mon air ?

Brûler 50 kg de végétaux
à l'air libre...



...émet...

- 1 à 25 fois plus d'Oxydes d'azote (NOx)
- 10 à 220 fois plus de dioxines et furanes
- 3 à 490 fois plus de benzène
- 2 à 540 fois plus de monoxyde de carbone (CO)
- 5 à 900 fois plus de Composés Organiques Volatils (COV)
- 70 à 920 fois plus de particules fines (PM10)
- 370 à 3300 fois plus de Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)



*Véhicule
le plus polluant

* La notion de véhicule plus ou moins polluant
dépend de 2 paramètres : l'âge du véhicule
(récent, ancien) et du carburant (diesel, essence)



*Véhicule
le moins polluant

... qu'un trajet* de 20 km



© Air Rhône-Alpes.V2012-1

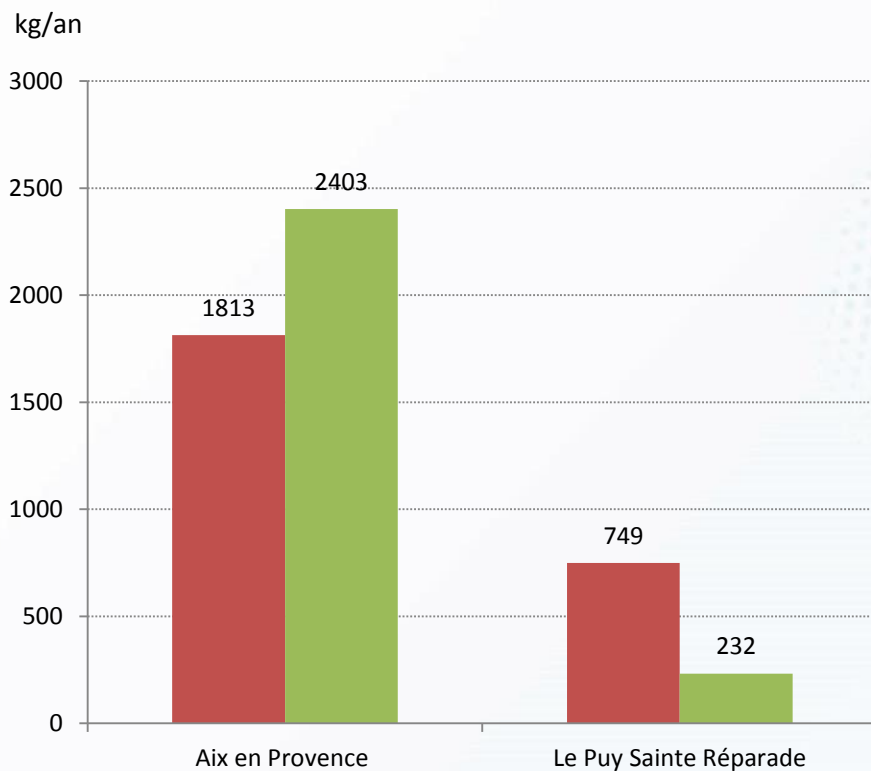
Pour 150 g/km de CO₂ émis
en moyenne par un véhicule

20 km = 3 kg de CO₂ émis

Facteur d'émission pour le CO₂ :
1 515 g de CO₂ sont émis par kg de matière sèche brûlée



Quelles proportions d'émissions ?



Particules

- Emissions issues des feux ouverts de déchets agricoles
- Emissions issues du brûlage des déchets verts

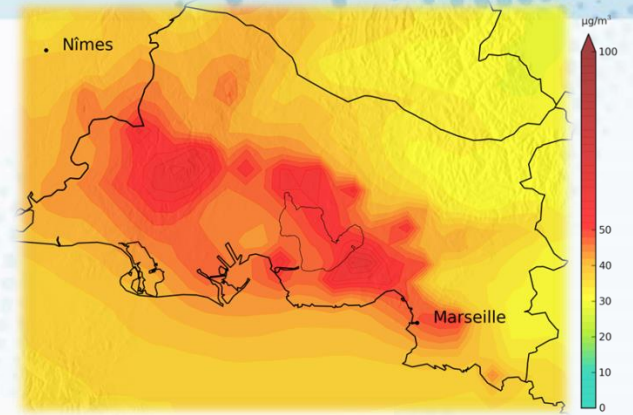
Urbain et Résidentiel

Rural et agricole



Quels impacts sur mon air ?

- Les brûlages de déchets verts peuvent conduire à des épisodes de pollution aux particules: les petits feux font les grandes rivières
- Part chronique de particules liées au brûlage
- Forte gêne occasionnée par la fumée pour les voisins



Max journalier
en particules le
26 janvier 2016



Quels impacts sur ma santé ?

SANTE, CLIMAT, ENVIRONNEMENT, REGLEMENTAIRE, ECONOMIQUE

- **Enjeu majeur de santé publique** : la pollution de l'air extérieur est aujourd'hui classée comme cancérogène certain pour l'homme par l'OMS
 - **Union européenne**: 600 000 décès prématurés par an
 - **France**: 50 000 décès par an
- **Enjeu réglementaire** : France en contentieux avec l'Europe pour dépassement de valeurs réglementaires en PM10
- **Enjeu économique** : Les coûts sanitaires, sociaux et économiques de la pollution de l'air sont évalués en France entre **68 et 97 milliards d'euros par an soit entre 1 150 et 1 630 euros par habitant**

Quels impacts sur ma santé ?




Intervention de Madame Laurence Pascal, Cire sud

Impact sanitaire des particules

JNQA – 22 septembre 2016

Impacts sanitaires de la pollution atmosphérique

- 
- 2000** programme européen CAFE : 42 000 décès prématurés en France liés aux PM2.5
 - 2011** Aphekom : gain d'espérance de vie entre **3 et 8 mois** pour les villes françaises et jusqu'à **22 mois** pour Bucharest.
 - 2012** 3,7 millions de de décès prématurés dans le monde (OMS)
 - 2013** Pollution de l'air extérieur et aux particules fines classée cancérigène pour l'homme

Impacts sanitaires de la pollution atmosphérique

2014 Épisode de pollution durable
aux particules à Paris



2015 AEE : pollution de l'air 1^{er} risque sanitaire environnemental
en Europe

2016 Santé publique France : 48 000 décès prématurés
liés à la pollution aux particules en France

Symptômes apparaissant quelques jours après l'exposition

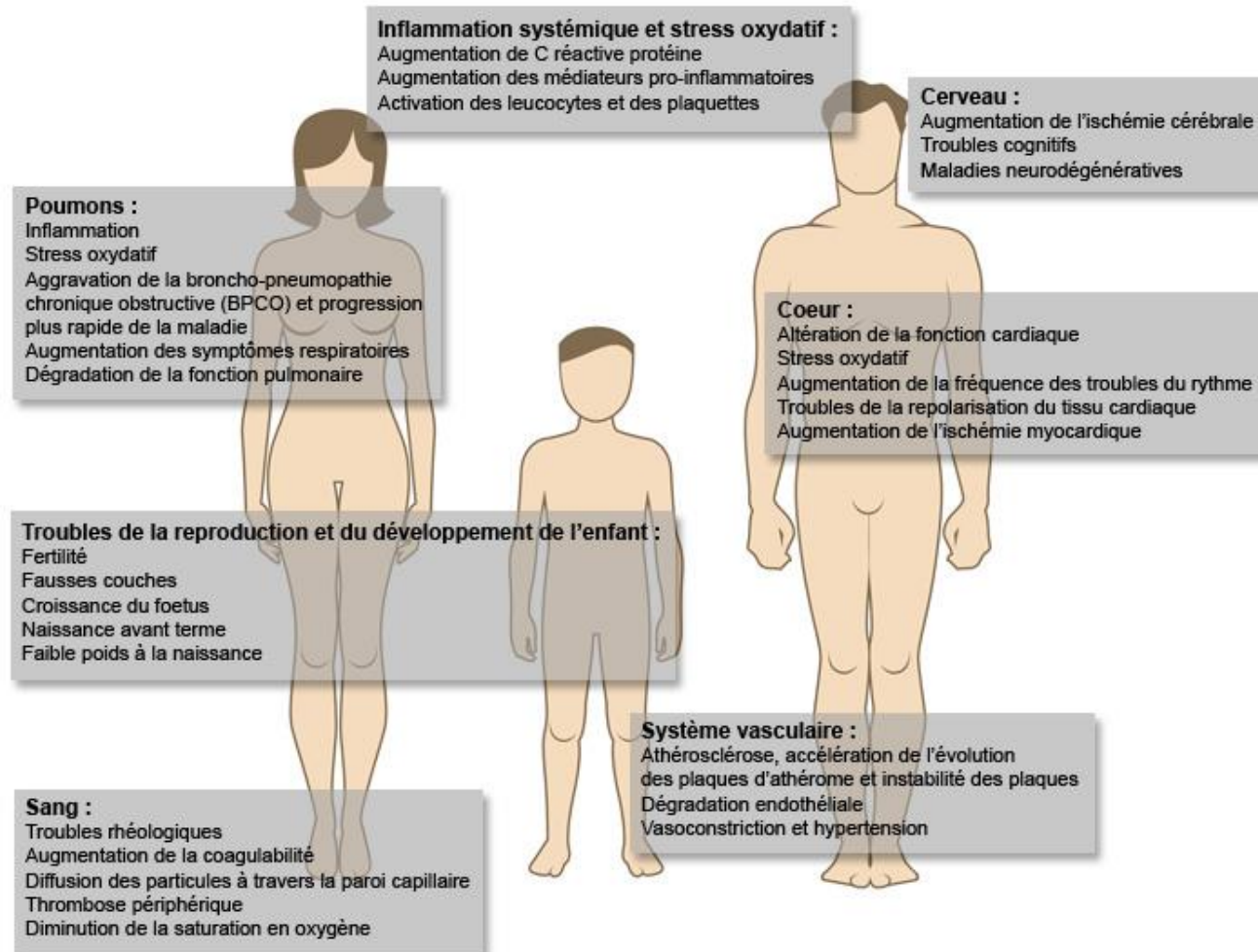
- Augmentation de la mortalité, des hospitalisations ou des passages aux urgences pour causes respiratoires et cardio-vasculaires.
- Effets plus marqués chez **les sujets âgés**, ainsi que chez **les enfants**.
- **Des effets sans seuil.**

Effets sanitaires à long terme de la pollution atmosphérique

Contribution de la pollution particulaire au développement de pathologies chroniques et à la perte d'espérance de vie

- Effets documentés
 - augmentation et aggravation des maladies cardiovasculaires et respiratoires
 - augmentation des cancers
 - diminution significative de l'espérance de vie
- Effets suspectés
 - naissance prématurées
 - enfants: troubles du développement
 - personne âgées : maladies cognitives

Effets sanitaires de la pollution atmosphérique



La pollution aux particules en France et en Paca (modélisation 2007-2008)

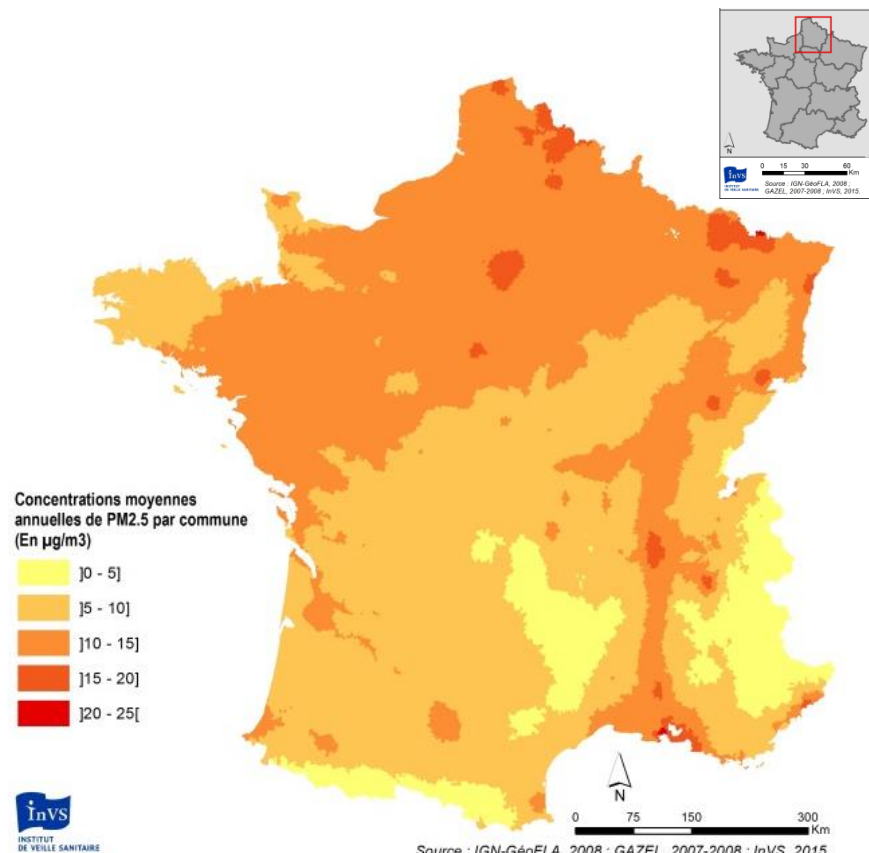
EXPOSITION CONTRASTÉE DANS LA RÉGION

Concentration moyenne de $PM_{2,5}$ varie entre 4,4 (Alpes de-Haute-Provence) et $13,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (Bouches-du-Rhône)

PLUS ÉLEVÉES DANS LES ZONES FORTEMENT URBANISÉES

FAIBLES DANS LES ZONES DE MONTAGNES

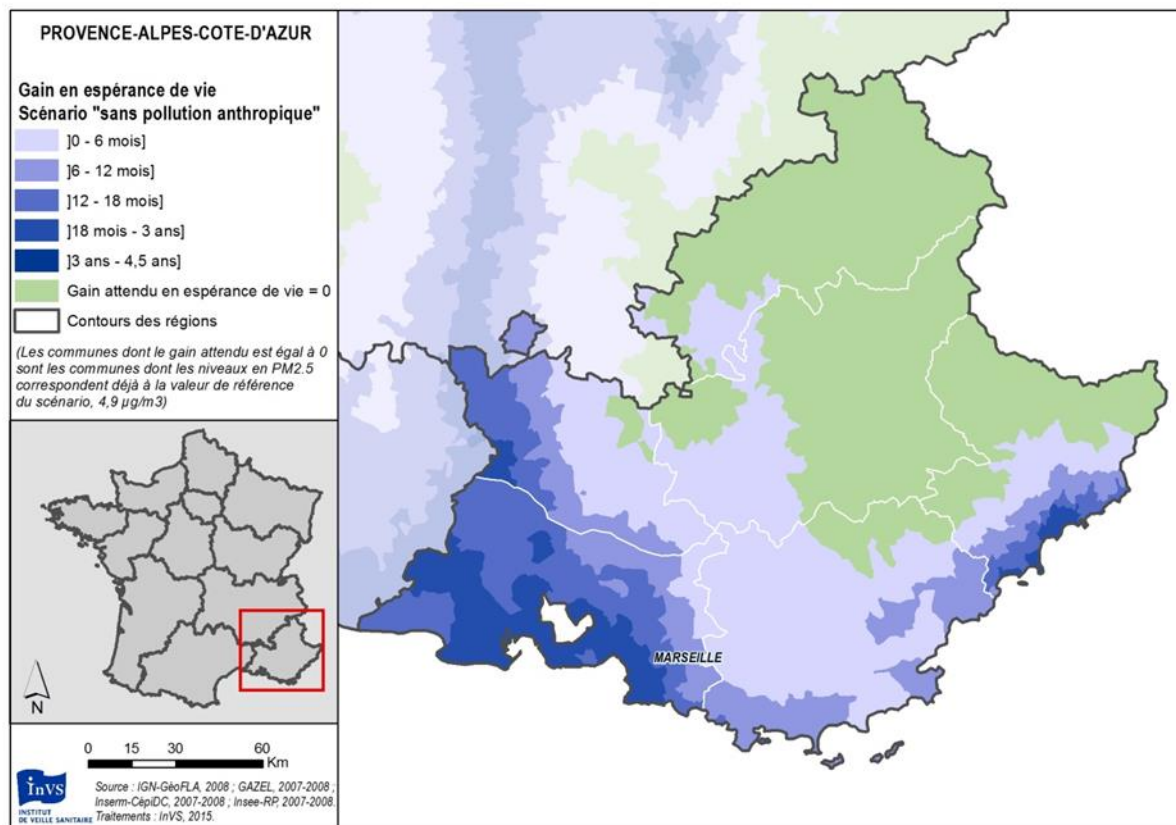
77 % DE LA POPULATION EXPOSÉE À DES NIVEAUX SUPÉRIEURS À $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ DONT LA MOITIÉ DANS LES BOUCHES DU RHÔNE



Impact sanitaire en Paca (modélisation 2007-2008)

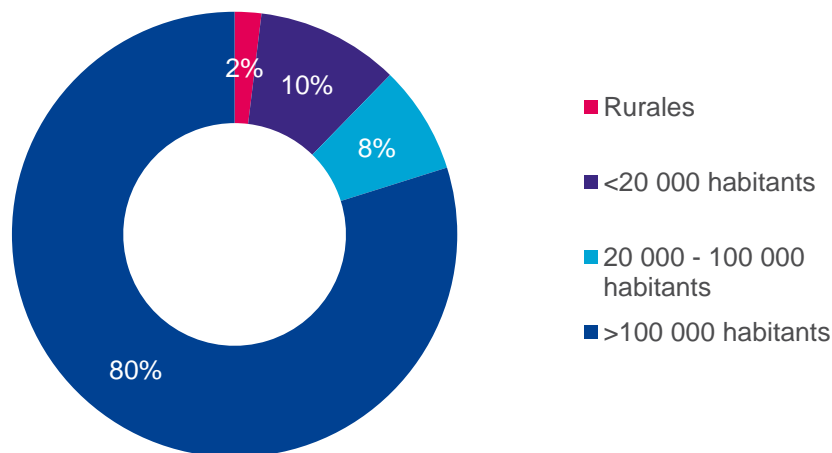
4 500 décès évitables chaque
année en Paca

- 10% de la mortalité en région
- Gain moyen d'espérance de
vie de 5 mois



SCÉNARIO « COMMUNES ÉQUIVALENTES LES MOINS POLLUÉES »

2 700 décès évitables chaque année
en Provence Alpes Côte d'Azur



Concentration de $PM_{2,5}$ à atteindre

- Rurales : $4,9 \mu\text{g}/\text{m}^3$
- UU <20 000 hab : $5,7 \mu\text{g}/\text{m}^3$
- UU 20 à 100 000 hab : $6,5 \mu\text{g}/\text{m}^3$
- UU de >100 000 hab : $9,2 \mu\text{g}/\text{m}^3$

- Baisse de la mortalité totale régionale : 2 – 7 %
- Gain moyen d'espérance de vie entre 2 et 7 mois

DES SCÉNARIOS POUR L'ACTION

Scénarios les plus ambitieux

Scénarios les moins ambitieux

SCÉNARIO

DIMINUTION DES CONCENTRATIONS EN PM2.5

NOMBRE DE DÉCÈS ÉVITABLES

« Communes
équivalentes les
moins polluées »

Au niveau des
communes les moins
polluées dans la
même classe
d'urbanisation

2 700

« OMS »

A la valeur
recommandée par
l'OMS :

10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

2 000

« Grenelle »

A la valeur proposée
par le Grenelle de
l'Environnement :

15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

350

« Directive
européenne »

A la valeur imposée
par la Directive
européenne :

20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$

2

Quelles actions, quelles mesures



- Ces résultats devraient encourager la mise en œuvre de politiques publiques d'amélioration de la qualité de l'air au niveau local, national et européen.
- Plusieurs travaux ont montré que les bénéfices prédits d'une diminution des concentrations de PM étaient réellement observés quand les niveaux de PM10 diminuaient effectivement

Être acteur de sa santé et de son environnement



- Ne pas oublier que l'on est exposé à la pollution dans sa voiture
- Privilégier les modes doux de déplacement.
- Ne pas brûler ses déchets verts mais les valoriser en compost ou les porter à la déchetterie.
- Le chauffage au bois c'est écolo mais émissions de particules pour les installations anciennes
- Aérer sa maison mais en dehors des périodes de fort trafic
- Faire du sport c'est bon pour la santé mais privilégier les parcs et les moments les moins pollués
- Asthmatiques: bien suivre son traitement et consulter si augmentation des symptômes

- Des bénéfices sanitaires pourraient être obtenus en baissant les niveaux de PM en région Paca
- Ces gains sont substantiels même quand les concentrations semblent « basses »
- Ne pas se contenter de gérer les pics mais agir sur le pollution de fond et les sources (émissions de polluants et de précurseurs)

MERCI DE VOTRE ATTENTION

POUR EN SAVOIR PLUS

[HTTP://WWW.APHEKOM.ORG/](http://www.aphekom.org/)

[HTTP://WWW.SANTEPUBLIQUEFRANCE.FR/](http://www.santepubliquefrance.fr/)



Intervention de Mr Guy Barret, Vice président Conseil de territoire du Pays d'Aix / Métropole Aix Marseille Provence
Délégation transports, mobilité et prévention et gestion des déchets

Mise en place en 2014 d'un plan d'action par la CPA pour améliorer la gestion des Déchets verts des Particuliers :

1. Incitation au broyage à domicile :

- Aide au développement d'une prestation de broyage à domicile portée par l'association d'Insertion Aix Multi Service

2. Incitation à la gestion in-situ des déchets verts :

- Renforcement de la communication sur la prévention des déchets (composteurs de proximité, utilisation du broyat en paillage etc)

3. Améliorer l'accès en déchèterie pour les particuliers :

- Ajustement des conditions d'apports pour les particuliers
- Création de plate-forme de dépotage au sol au sein des déchèteries le permettant

Comment réduire le volume de mes déchets verts de tonte ou d'entretien ?

Broyage à Domicile avec AMS

Forfaits Broyage :

- 5m³ => 35 €
- 10m³ => 70 €

Sur Rendez-vous :

04-42-95-04-37

06-17-50-04-80

broyage@ams-
environnement.fr



Comment utiliser mes déchets verts de tonte ou d'entretien ?

*Paillage et compostage : production d'amendements de qualité et peu coûteux
Protègent le sol, améliorent sa fertilité, évitent l'achat d'engrais et de terreaux*



Il est possible de pailler avec des feuilles mortes ou des herbes fraîches.



Les déchets végétaux sont déposés dans le composteur.



De la tonte de gazon est épanchée au pied d'un arbre.



- choix des végétaux :
 - *végétaux à croissance lente produisant moins de déchets verts*
 - *couvre-sols limitant la pousse des mauvaises herbes...*
- techniques de jardinage :
 - *moins d'engrais et d'arrosages pour limiter la croissance des plantes*
 - *tontes, feuilles et brindilles laissées sur place*
 - *diminution du nombre de tontes (mise en place de prairies fleuries, tontes sur certaines zones du jardin seulement...).*

Source ADEME

Mes déchets verts sont utiles

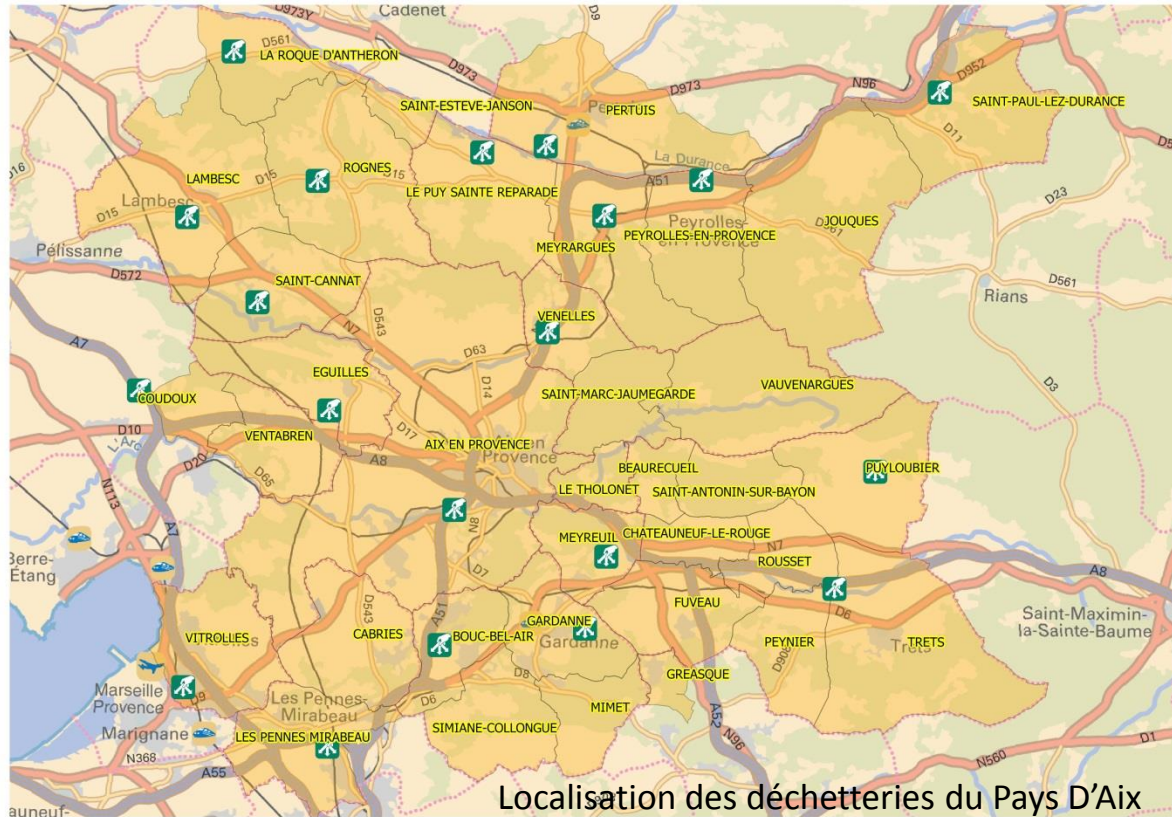
- produire un amendement naturel pour le jardin ou les plantes en pots, protéger le sol autour des plantations
- nourrir les poules et les lapins avec des tontes de pelouse
- utiliser les produits de taille et de brindille dans le poêle, le barbecue ou la cheminée (produits séchés 6 mois à 1 an avant utilisation)

Source ADEME



La facilitation de l'accès en déchèterie pour les particuliers du Pays d'Aix

Sur l'apport de déchets verts, accès illimité en semaine y compris le samedi pour les particuliers en VL ou VL+remorque (1 voyage maxi le dimanche) sur toutes les déchèteries du territoire.



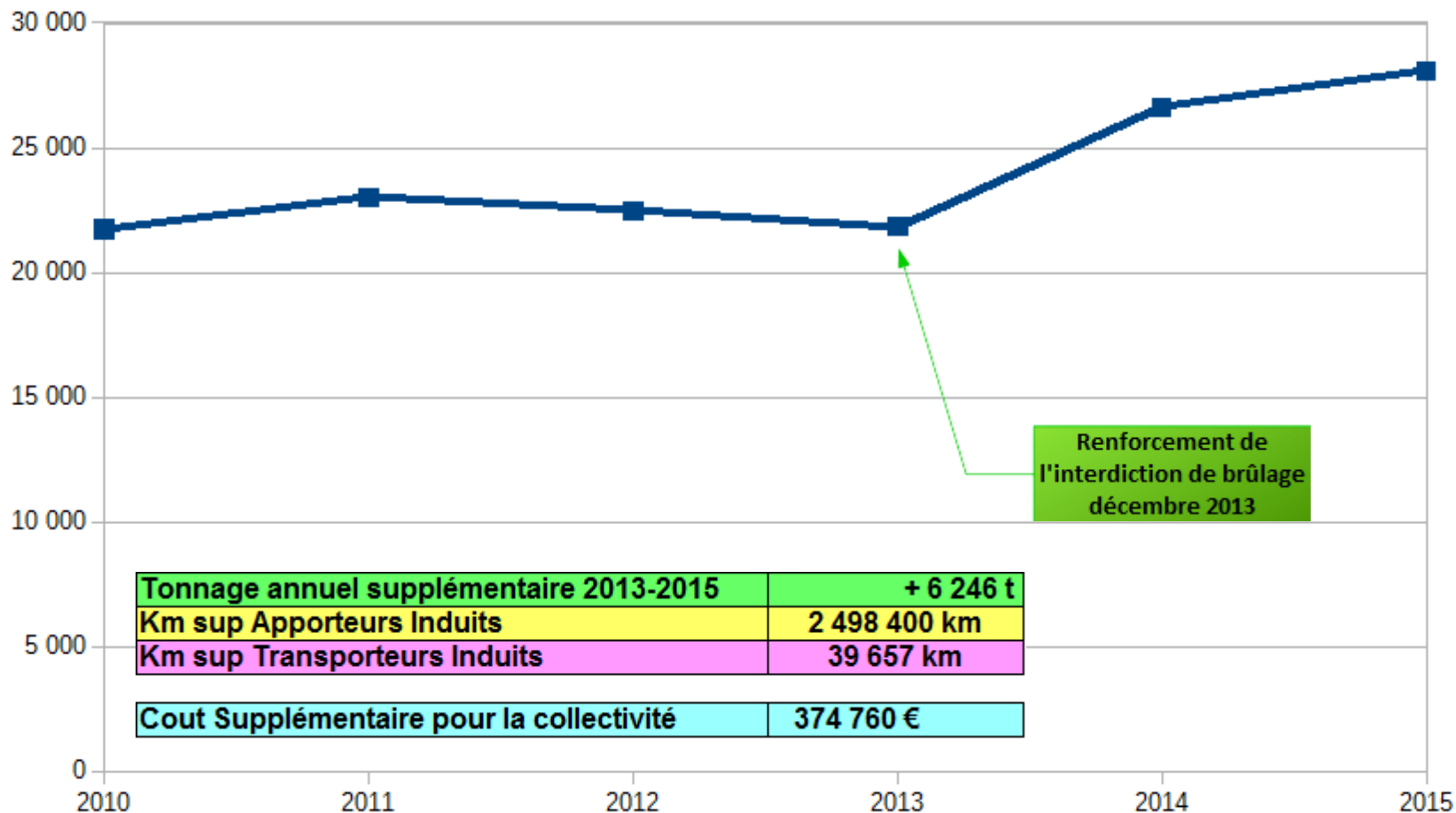
Localisation des déchetteries du Pays D'Aix

Plateforme de dépotage au sol réalisée sur les déchèteries de Bouc Bel Air, Venelles et Saint Cannat ; prochainement sur celles des Pennes Mirabeau, de Rousset et de Pertuis.



Impact sur les déchèterie du Pays d'Aix:

Evolution des Tonnages de déchets Verts en Déchèterie



Kit déchets verts

<http://www.airpaca.org/article/déchets-verts>

Pourquoi interdire le brûlage ?

<http://www.lesbonsplanspourelair.org/Je-ne-brule-pas-mes-dechets-verts>

Appliquer la réglementation

<http://lesbonsplanspourelair.org/-Appliquer-la-reglementation->

Communiquer

<http://lesbonsplanspourelair.org/-Communiquer->

Initiatives pour les déchets verts

<http://lesbonsplanspourelair.org/-Initiatives-pour-les-dechets-verts->

Signaler les brûlages sur l'application Signalement Air

S'informer sur les brûlages en vidéo : <https://youtu.be/g3iR3L710bQ>

Téléchargez l'application **signalement air** iphone ou smartphone android

Une odeur ? une pollution ? **Signalez-la !**

- Localisez-vous sur la carte
- Enregistrez votre nuisance
- Consultez les observations à proximité

AirPACA
QUALITÉ DE L'AIR
surveillance de la qualité de l'air PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Merci de votre attention

Air PACA Tel : 04 91 32 38 00


www.airpaca.org

